Bulletin Municipal de Cajarc - Janvier 2010



Mesdames
Messieurs,
Chers amis,

Au nom du Conseil Municipal, je voudrais vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010 et adresser à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour vous et tous les êtres qui vous sont chers.

J'aimerais avant tout que nous ayons une pensée pour celles et ceux qui vivent ce changement d'année dans la peine, l'isolement ou qui affrontent des épreuves en ces temps difficiles. C'est également l'occasion de leur témoigner toute notre solidarité.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux résidents de notre commune. Je suis certain qu'ils trouveront à Cajarc le plaisir de vivre dans un village où la qualité de vie a un véritable sens. Nous sommes à leur écoute et disponibles pour les aider à s'intégrer au mieux dans notre cité.

Un grand merci à toutes les personnes qui contribuent à l'activité de la commune et à son rayonnement : les associations et leurs membres bénévoles, les commerçants et artisans, nos agriculteurs et les professions libérales.

Toutes ces forces vives font de Cajarc un village dynamique, où il fait bon vivre.

J'adresse toutes mes félicitations à tous les employés communaux, aux secrétaires de mairie, aux chefs de services de la commune, aux agents des écoles et du foyer-logements. Ils exercent leur fonction avec une grande conscience professionnelle et un état d'esprit exemplaire. Leur travail est quotidiennement apprécié au sein du village.

Tous mes plus sincères remerciements pour leur travail remarquable aux directeurs des écoles, à la directrice du foyer-logements, à nos valeureux sapeurs-pompiers volontaires. Tous travaillent avec rigueur, compétence et efficacité.

Je remercie tous les chefs et agents des services publics avec qui nous entretenons des rapports des plus cordiaux : Sous-Préfecture, DDE, Trésor Public, La Poste, Gendarmerie. Tous apportent une sécurité et une aide indispensable au bon fonctionnement de la commune.

Je n'oublie pas l'aide incontournable apportée par les services du Conseil Régional et du Conseil Général en la personne de Jean-Jacques Raffy.

Tous mes remerciements à mes adjoints et conseillers municipaux pour leur dévouement et leur compétence.



Très présents, ils apportent le soutien indispensable pour pouvoir répondre aux multiples exigences qui sont le quotidien d'une collectivité comme la nôtre.

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE CAJARC

46160

Téléphone 05 65 40 65 20
Télécopie 05 65 40 39 05
Courriel : mairie.cajarc@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
9h/12h – 14h/18h

L'année 2010, dans le contexte de crise que vous connaissez, va poser de nouveaux défis et les subventions indispensables au développement de la commune seront de plus en plus difficiles à obtenir. Toutefois, je voudrais vous assurer de ma grande détermination pour obtenir le maximum d'aides possible auprès de nos différentes collectivités afin de mener à bien les projets qui sont les nôtres.

Tout cela se fera toujours en fonction de nos capacités financières, d'un endettement raisonnable de la commune et d'une maîtrise des impôts locaux.

Vous trouverez dans les pages suivantes les différents travaux et actions menés tout au long de l'année 2009 ainsi que nos projets pour l'année 2010.

Je renouvelle à toutes et à tous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2010.

Bien cordialement,

Jacques Borzo



Compte tenu des moyens d'informations existants actuellement : site internet, bulletins municipaux trimestriels, panneaux d'affichage, Journal Figeac-Communauté, livret édité par les « Colin-Maillard », Guide Pratique et Culturel édité par l'Association Tourisme et Culture au Pays de Cajarc, presse locale… et par souci d'économie, la commission information a décidé pour cette année, à titre d'essai, de donner une nouvelle formule au bulletin municipal.

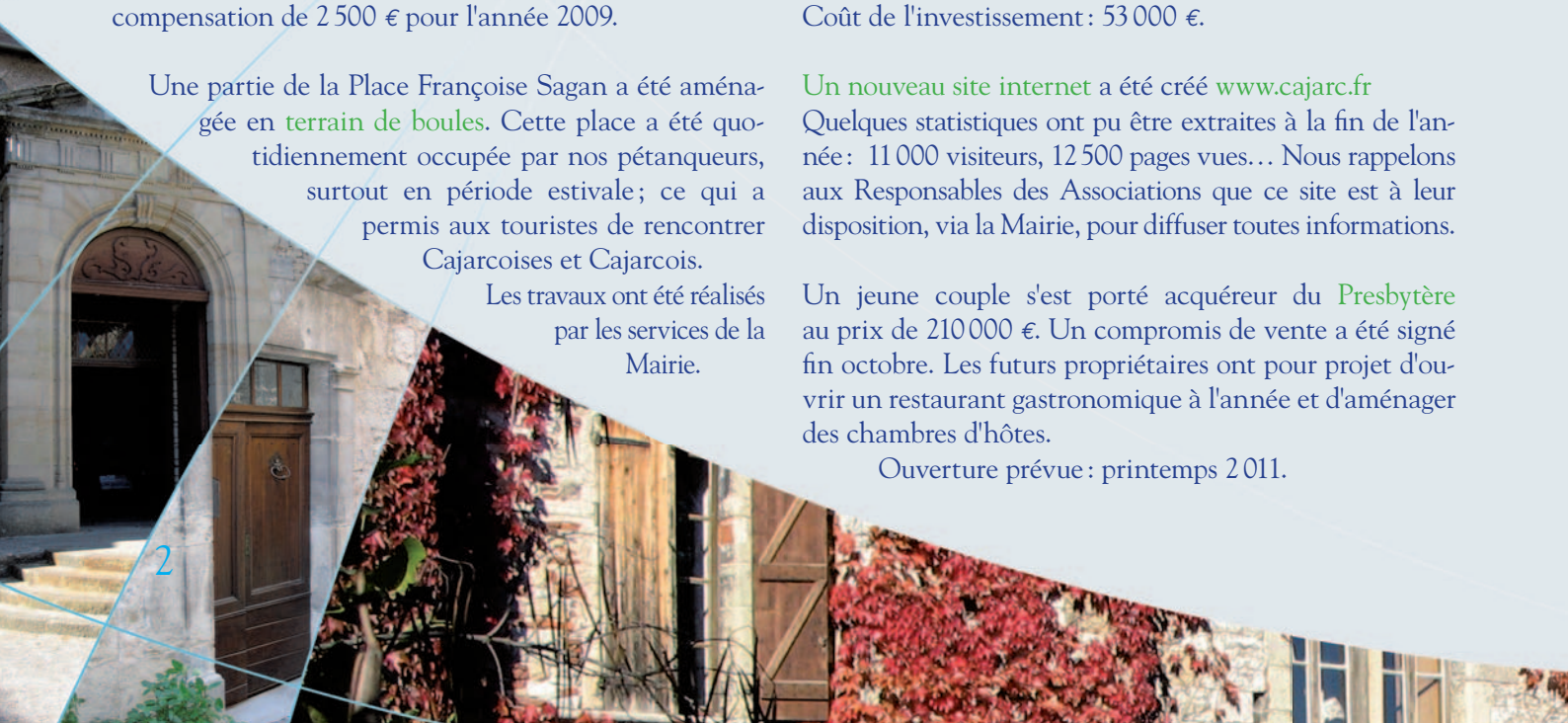
LES RÉALISATIONS DE L'ANNEE 2009

Réhabilitation du logement T4 de l'ancienne halle SNCF pour une location à l'année. Dès les travaux achevés, ce logement a été immédiatement occupé. Il est équipé du chauffage au bois.
Coût des travaux de réhabilitation : 12 394 €.



Faisant suite à une sollicitation de l'Etat, la Mairie s'est dotée depuis le 7 avril d'une station d'enregistrement pour passeports numériques. Le nombre de passeports établis depuis le début de l'année 2009 est de 66, dont 31 pour Cajarc et son canton. Afin de compenser la mise à disposition du personnel de mairie, l'Etat attribuera une compensation de 2 500 € pour l'année 2009.

Une partie de la Place Françoise Sagan a été aménagée en terrain de boules. Cette place a été quotidiennement occupée par nos pétanqueurs, surtout en période estivale ; ce qui a permis aux touristes de rencontrer Cajarcoises et Cajarcois.
Les travaux ont été réalisés par les services de la Mairie.



Aménagement de la Place de la Mairie dans le cadre de la deuxième tranche de l'opération "coeur de village" (l'ancienne municipalité étant à l'origine du projet) : restauration du calvaire et de la fontaine, réfection des trottoirs, aménagement de zones de stationnement, plantation d'arbres et pose de bancs. Voici un nouveau lieu de convivialité qui apporte beaucoup de qualité de vie aux habitants et aux touristes. La participation financière de la Communauté de Communes, y compris la part de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général s'élève à 107 857 €. Participation de la Mairie : 84 187 €.



Travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Gaillac : aménagement d'une salle de réunion en rez-de-chaussée et d'un appartement au premier étage destiné à la location.

Coût total : 116 973 €.
Subventions obtenues pour le logement : Etat 1 300 €, Conseil Général 4 500 €, Conseil Régional 4 570 €.

Aménagement du parking du collège, avec notamment la pose d'un revêtement. Il est destiné aux bus scolaires et au personnel du Collège.
Coût de l'investissement : 7 983 €.
Subvention obtenue : Etat 2 000 €

Achat par le SIVOM (Communes du Canton de Cajarc) d'un camion équipé d'une nacelle : ce type de matériel qui était jusqu'à présent loué permettra de répondre à des interventions rapides et délicates, ainsi qu'à des travaux à caractère dangereux. Une économie de location d'environ 30 % sera ainsi réalisée sur une année d'utilisation.
Coût de l'investissement : 53 000 €.

Un nouveau site internet a été créé www.cajarc.fr
Quelques statistiques ont pu être extraites à la fin de l'année : 11 000 visiteurs, 12 500 pages vues… Nous rappelons aux Responsables des Associations que ce site est à leur disposition, via la Mairie, pour diffuser toutes informations.

Un jeune couple s'est porté acquéreur du Presbytère au prix de 210 000 €. Un compromis de vente a été signé fin octobre. Les futurs propriétaires ont pour projet d'ouvrir un restaurant gastronomique à l'année et d'aménager des chambres d'hôtes.
Ouverture prévue : printemps 2 011.

LES TRAVAUX ET OPERATIONS EN COURS

Travaux d'assainissement du Centre Bourg : ils ont commencé début décembre et devraient s'étaler sur quatre mois.
Ils concernent la rue de la Plume et toutes les rues adjacentes.
Coût de l'investissement pris sur le budget annexe d'assainissement : 221 260 €. Subvention obtenue : Etat 53 400 €

Une réserve foncière a été faite par l'achat de terrains :
Au lieu-dit "Péchines" : achat d'un terrain d'une superficie de 3 000 m² qui jouxte le bâtiment des services techniques de la Mairie et sur lequel pourrait être envisagée la future implantation d'un lotissement. L'achat sera finalisé début 2010.
Au lieu-dit : "Terriols", achat d'un terrain d'une superficie de 400 m² en limite du camping municipal sur lequel pourraient être implantés de futurs bungalows ou chalets.

Sécurisation de l'Avenue Georges Pompidou : afin de remédier au problème permanent de l'insécurité des piétons, des arbres ont été coupés depuis le parking du cimetière jusqu'au carrefour du Tour de Ville. Des barrières protègeront un chemin piétonnier tout le long de ce parcours.

Les travaux de la piscine ont débuté à l'automne 2009. Ils sont entièrement pris en charge financièrement par la Communauté de Communes du Pays de Figeac pour un coût de 397 342 € TTC.
Il s'agit de la réfection de la plage et des vestiaires (avec entre autres le remplacement de la toiture en amiante-ciment, par des tuiles).
La fin des travaux est envisagée pour mai 2010.



Réhabilitation de la Mairie : des travaux de sécurité, de mise aux normes, d'amélioration de la performance énergétique et d'accessibilité vont commencer début 2010 pour se terminer cet été.
Coût de l'opération : 184 575 € HT. Subventions attendues : Etat 64 856 €, Conseil Régional 19 000 € , conseil Général 15 000 €.

LES TRAVAUX PROGRAMMES

Réhabilitation de l'Ecole Maternelle : cf. texte "des nouveautés aux Ecoles".

Rénovation et amélioration de l'éclairage public à Gaillac et enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, changement des conduites d'eau. Les travaux ont débuté en décembre 2009, pour une durée de 4 mois.

Une étude est en cours concernant le réaménagement de l'ancienne chaufferie de la salle des fêtes située à proximité des salles de judo et de physic 46. Il s'agit de créer dans cet espace un vestiaire avec douche et toilettes qui sera réservé aux usagers de la salle de sports.

Suite à des retards indépendants de notre volonté, les travaux d'aménagement de la route de Cahors initiés par l'ancienne municipalité ne pourront commencer que le mois prochain pour se terminer en juin. Grâce à la compréhension et à la générosité de la DDEA qui n'a pu poursuivre sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ce dossier a pu être transféré à un cabinet privé qui en assure la continuité. Dans le même temps il sera procédé à la réfection des parkings des deux cotés du tour de ville entre la route de Cahors et la place de la mairie nouvellement restaurée ; les travaux terminés le Conseil Général prendra à sa charge la réfection complète de la chaussée sur ce même tronçon.

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Gaillac, un parking sera créé aux abords du cimetière, l'accès en sera sécurisé. Les travaux devraient se dérouler dans le courant du 1er trimestre 2010.

Concernant l'éclairage du stade de foot prévu depuis très longtemps, les subventions attendues viennent de nous être accordées à hauteur de 70%. En conséquence le Conseil Municipal a donné son accord pour le démarrage des travaux.

LES PROJETS A L'ETUDE
AMENAGEMENTS DU PLAN D'EAU

Les Services du Conseil Général (SATESE, Environnement, CAUE) nous ont aidés à rédiger le cahier des charges pour le projet du plan d'eau.



Une lettre de consultation a été expédiée à différents bureaux d'études dont un a été choisi afin d'étudier les aspects techniques, hydrauliques, environnementaux et paysagers pour la réalisation du point baignade en amont du pont (à hauteur du jardin «Escarié» racheté par la commune), ainsi que pour le renforcement des berges (zone de 300 m en aval des anciens abattoirs).
La nouvelle réglementation de la circulation des diverses embarcations et bateaux à moteur et la pratique des différents sports (par un arrêté interdépartemental), devrait être effective pour la prochaine saison estivale. Elle a pu être élaborée grâce à la bonne entente de tous les utilisateurs du plan d'eau, ainsi que des représentants des riverains et sera soumise à leur approbation.
Un nouveau balisage sécuritaire devra être mis en place et le Conseil Général a été interrogé.
E.D.F. est intéressée par le projet de baignade sécurisé et doit être l'un de nos partenaires financiers. Elle doit aussi nous apporter une réponse sur l'ouverture d'une promenade piétonne vers le Moulin de Coïmbre et une modification du GR 65 pour un accès direct sécurisé vers la Capelette.
L'Etat a été interrogé pour une cession (ou rachat symbolique) du Moulin de Coïmbre (bâtiment exceptionnel du XII^{ème} siècle unique en France) par la Commune qui pourrait le mettre à disposition de l'Association des Moulins du Quercy afin de le restaurer en partie.
Le dossier avance, mais pas aussi rapidement que souhaité étant donné la complexité des démarches à effectuer tant au niveau des Services concernés que des partenaires souhaités.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager: Une étude subventionnée à 50% concernant la mise en place d'une ZPPAUP sur le centre bourg du village est en cours pour une application en 2011. Cette nouvelle réglementation permettra, en concertation avec les riverains, de mettre en place des règles de construction et de restauration afin de protéger notre magnifique bâti médiéval.

LES PROJETS EN SUSPENS

Extension de la halle des sports et réaménagement partiel de la salle des fêtes.
Pour des raisons budgétaires, ce projet est reporté à un exercice ultérieur.

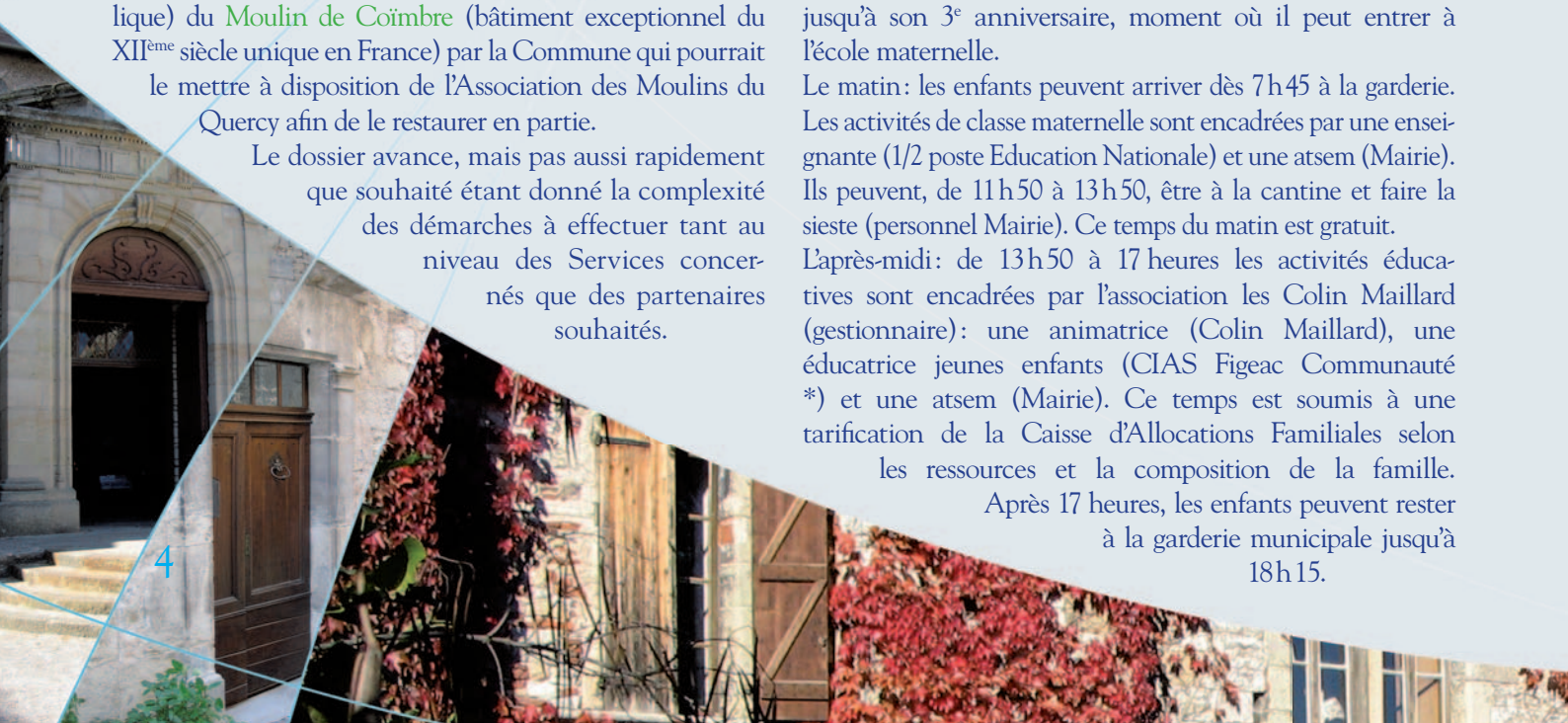
DES NOUVEAUTES AUX ECOLES

Les 2-3 ans a l'ecole maternelle:



Suite à la fermeture d'une classe maternelle par l'Education Nationale à la rentrée 2009, la municipalité avec l'aide des Colin Maillard, de la Caisse Allocations Familiales, de la Protection Maternelle et Infantile, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Education Nationale, a créé une nouvelle structure d'accueil: « Espace d'accueil des 2-3 ans ».

Cette structure permet d'accueillir l'enfant dès 2 ans et jusqu'à son 3^{e} anniversaire, moment où il peut entrer à l'école maternelle.
Le matin: les enfants peuvent arriver dès 7 h 45 à la garderie. Les activités de classe maternelle sont encadrées par une enseignante (1/2 poste Education Nationale) et une atsem (Mairie). Ils peuvent, de 11 h 50 à 13 h 50, être à la cantine et faire la sieste (personnel Mairie). Ce temps du matin est gratuit.
L'après-midi: de 13 h 50 à 17 heures les activités éducatives sont encadrées par l'association les Colin Maillard (gestionnaire): une animatrice (Colin Maillard), une éducatrice jeunes enfants (CIAS Figeac Communauté *) et une atsem (Mairie). Ce temps est soumis à une tarification de la Caisse d'Allocations Familiales selon les ressources et la composition de la famille.
Après 17 heures, les enfants peuvent rester à la garderie municipale jusqu'à 18 h 15.



Pendant les vacances scolaires et le mercredi ces enfants peuvent être accueillis par les Colin Maillard dans les mêmes locaux.
Dès la rentrée 2009 cet espace a accueilli quotidiennement 14 enfants le matin et 5 enfants l'après-midi. La fréquentation va augmenter d'ici la fin de l'année.
Grâce à la bonne volonté et à l'engagement des différents partenaires, la structure offre un service de qualité et semble donner satisfaction aux familles. Reste maintenant à pérenniser cet accueil ; ce à quoi nous travaillons déjà.

*Le CIAS Figeac Communauté nous a subventionnés pour des compléments de mobilier et de jeux à hauteur de 1 500 € (table à langer, meuble à doudous…)

De la musique à l'école élémentaire :
Une classe "CHAM" (classe à horaires aménagés musique), en partenariat Education Nationale et l'Ecole de Musique permet à 6 enfants du CM1 et 6 enfants du CM2 d'avoir une éducation musicale par des cours de musique, de chant, à l'école et des cours d'instrument à l'école de musique. Cela rejaillit sur les autres enfants du cycle 3 (CE2-CM1-CM2) qui peuvent ainsi bénéficier d'une chorale et d'activités autour de la musique.



Des travaux en perspective à l'école maternelle :
Etant donné que l'école maternelle fonctionne sur 2 étages, dont une partie n'a jamais été agréée pour recevoir du public, nous avons été alertés par les commissions de sécurité et d'accessibilité afin de résoudre ces problèmes au plus vite, faute de quoi nous risquons la fermeture des locaux de l'école.
La DDEA nous a aidés à faire un diagnostic et une étude de faisabilité. Sa conclusion est qu'il faut faire des travaux de mise en sécurité, de conformité et d'accessibilité du bâtiment au plus vite. Aussi le Conseil municipal, après appel d'offres, a voté le choix d'un Architecte : M. Matthieu Belcour, pour travailler sur une réhabilitation du bâtiment et une extension pour les locaux de restauration. Nous déposerons le dossier en Préfecture en janvier pour l'obtention de subventions attendues au titre de la DGE (dotation globale d'équipement), du Conseil général et du Conseil régional. Ainsi nous pourrons accueillir en toute sécurité et dans les meilleures conditions nos « Petits ».

PLAN LOCAL D'URBANISME

Quelques explications sur le PLU que tout le monde attend avec impatience et qui devait être rendu public à la fin de l'année 2009. Nous avons été contraints de suspendre la procédure en cours, étant dans l'attente du nouveau PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) par les services de l'Etat. Celui-ci vient de nous être soumis et après plusieurs négociations difficiles avec la DDEA, a été accepté par le Conseil Municipal. En conséquence le dossier du PLU intimement lié à celui du PPRI va pouvoir se poursuivre. Nous le rendrons public dès que possible.

LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

A ce jour, le Centre dirigé par le Lieutenant Patrick Forte, Chef de Centre, est composé de 43 Sapeurs-Pompiers, dont 3 médecins et 2 infirmières. Il est à son plus haut niveau depuis sa création. Son effectif a plus que doublé en dix ans ; ce qui permet aujourd'hui d'assurer toutes les sorties concernant la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.
8 à 16 Sapeurs-Pompiers sont dorénavant disponibles entre 8 heures et 17 heures, horaires pendant lesquels les centres de secours rencontrent les plus grandes difficultés à maintenir un effectif suffisant.
Le Centre de Secours de Cajarc a effectué en 2009, 219 sorties déclinées comme suit : 29 feux, 18 feux de végétation, 19 accidents de la circulation, 128 secours à personne, 25 opérations diverses.
Il est important de noter que 52 interventions ont été faites en renfort des centres voisins.

FOYER LOGEMENTS/EHPAD

Le projet d'extension du futur EHPAD de Cajarc a été accepté, courant novembre, par les différents organismes de tutelle que sont le Conseil Général et la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales).



Leurs aides financières étant acquises, il est dorénavant possible de lancer ce projet si important pour le devenir de la structure actuelle, entièrement médicalisée depuis le 1er janvier 2010. Cet aboutissement est le fruit d'un long travail commencé il y a 14 mois par la directrice de l'établissement avec l'aide du personnel et du conseil d'administration. Cette très importante décision pérennisera l'établissement en portant la capacité totale d'accueil à 65 lits dont 13 seront réservés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Environ 16 nouveaux emplois seront créés, ce qui portera le nombre total d'employés à 34 équivalents « temps plein », faisant de cet établissement l'un des plus gros employeurs de Cajarc.

Ce projet, compte tenu de l'importance de l'investissement et afin de ne pas endetter exagérément la commune, sera financé en totalité par la société Polygone, entreprise sociale conventionnée par l'Etat et les collectivités locales. Cette réalisation d'un montant d'environ 4 300 000,00 € fera l'objet d'un loyer émis par la société Polygone au futur établissement. Ce loyer sera entièrement compensé par la participation des résidents. Le coût moyen journalier sera d'environ 51 €; ce qui situera notre établissement dans la moyenne départementale.

L'échéancier de réalisation sera le suivant :

1/Dépôt du permis de construire janvier/février 2010
2/Consultation des entreprises mars/mai 2010
3/Choix des entreprises et signatures des marchés juin/juillet 2010
4/Démarrage des travaux septembre/octobre 2010
5/Ouverture de l'extension octobre/novembre 2012
6/Ouverture totale après réhabilitation de l'existant octobre/novembre 2013.

LE RECENSEMENT 2010

Toute la population de la Commune de Cajarc sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010.
Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.
En cas d'absence, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui soit de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à la Mairie.
Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

L'ETAT CIVIL 2009

9 naissances
12 décès
2 mariages

LES EMPLOYES COMMUNAUX

Quelques changements ont eu lieu depuis 1er janvier 2010 :

Mme Marie-Renée Sorrentino
bénéficie d'un congé de disponibilité.

Mme Muriel Beaurain
est mutée à temps plein au secrétariat de l'EHPAD.

Mme Sylvie Quinternet
est recrutée au secrétariat de la Mairie.

M. Patrick Revel
réintègre les services techniques de la Mairie après un congé de disponibilité.

M. Laurent Folest
sera muté en début d'année, à temps plein, à l'EHPAD.



LES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ

ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) :
Permanence à la salle de réunion de la Mairie de 14 h 00 à 16 h 00 jeudi 18 février, jeudi 18 mars et jeudi 15 avril

ADMR Les Gariottes :
Aide à domicile, portage de repas
Maison des services - Rue des écoles - 05 65 40 61 61

Assistante sociale :
Le mardi de 10 h 30 à 12 h 00
Centre médico-social - avenue Marius Couyba
05 65 40 77 24

Association AGIR :
Permanence de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie
les mardis : 9 février, 16 mars, 6 avril, 18 mai et 22 juin.

Association des Paralysés de France :
Contacter Ludovic Cance - 05 65 40 64 93

Bibliobus :
Devant la Salle des Fêtes de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30
Les jeudis 11 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai, 10 juin et 8 juillet

Chirurgien – dentiste :
BORIES Jacques - 17, place du Foirail - 05 65 40 63 63

Coordination gérontologique :
Le premier mercredi du mois de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Salle du 3e âge - Place Françoise Sagan

Don du Sang :
A la Salle des Fêtes, le mercredi 28 avril et le mardi 17 août de 15 heures à 19 heures

Infirmières :
• Cabinet PUEL COSTES LAHAYE LEFEVRE
18 bld tour de ville - 05 65 50 25 77
• Cabinet DIJOUX GUIBBERT VALETTE
1 rue centrale - 05 65 50 24 08

Kinésithérapeutes :
• LAURENS Cédric
22 Boulevard du Tour de Ville - 05 65 34 47 03
• TRAVERSAC David
9, Place du Foirail - 05 65 40 66 71

Médecins :
• COUDERC Dominique Naudy - 05 65 40 62 90
• LAPORTE Catherine
31 avenue de la Capelette - 05 65 40 76 54
• MIQUEL Jean-Claude
25 place du Foirail - 05 65 40 67 75
• VAUDIN Erick - Rue des écoles - 05 65 40 61 52

Opticien :
JAUBERT Hubert se déplace à domicile
Place du Foirail - 05 65 38 65 94

Pédicure podologue :
BESSETTE Jean-Louis
22 boulevard du Tour de Ville - 05 65 34 47 03

Pharmacie :
Mmes BORIES LAURENS
Place du Foirail - 05 65 40 65 15

Psychothérapeute :
SAUZE Julie
Boulevard du Tour de Ville - 06 83 72 55 19

Orthophoniste :
DE NODREST Magali
5, rue Centrale - 05 65 53 18 09

Relais assistantes maternelles et parents :
Tous les lundis de 10 h 00 à 12 h 00
à la Pyramide de l'école maternelle,
sauf pendant les vacances scolaires

Secours catholique :
Permanences tous les lundis de 14 h 00 à 16 h 00
Les 2e et 4e mercredi de chaque mois de 10 h 00 à 12 h 00.
En cas d'urgence, appelez le 06 84 50 54 01

CPAM Sécurité sociale :
Tous les mardis de 14 h 00 à 14 h 45
Salle du 3e âge Place Françoise Sagan

Taxi VSL :
MERCADIER
6 Boulevard du Tour de Ville
05 65 40 67 82 ou 06 24 42 72 27

Trésor Public :
Place Françoise Sagan
05 65 40 66 44
le mardi de 9 h 30 à 11 h 30
le jeudi de 13 h 30 à 15 h 30

Notaire :
ROUX Vincent
Avenue Georges Pompidou
05 65 40 67 04



« CHRONIQUE HISTORIQUE »

Nous poursuivons ici, la présentation de « La vie politique et municipale de 1958 à 1968 » écrite par Alain Cabrit, qui fut adjoint à la mairie de Cajarc au début des années quatre-vingts.

2- LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce processus doit être analysé de façon chronologique en distinguant trois périodes, correspondant chacune aux trois compositions successives du Conseil.
La première période, brève, couvre l'année 1958 et va jusqu'au mois de mars 1959 ;
La seconde s'étend du mois de mars 1959 au mois de mars 1965 ;
La troisième enfin va du mois de mars 1965 jusqu'à la fin de l'année 1968

A- De 1958 à mars 1959, le conseil municipal est dominé par la personnalité de M. Maillebiau. Celui-ci a pris soin de s'entourer de collaborateurs discrets et peu contrariants : ils sont, avec lui, au nombre de huit.
Quant aux cinq autres conseillers élus sur la liste d'opposition en 1953, parmi lesquels on trouve M. Murat, ils ne font guère entendre leur voix. Et, de toute façon, ils n'ont pas la majorité.
Si bien que c'est M. Maillebiau qui prépare tout et décide de tout, et ce n'est pas parce qu'il démissionne de sa fonction de Maire en octobre 1958 que sa présence n'en est pas moins lourde.
Les conflits sont rares : les conseillers ne font que se soumettre. Et si conflit il y a, il se résout moins par la discussion que par une crise tel le changement de camp de M. Austrui, premier adjoint en 1959.
Quant au rôle des commissions, il est bien évidemment réduit à néant.

B- En revanche, de 1959 à 1965, les décisions sont prises moins par un homme que par une équipe. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait.

En outre, ces derniers, dans leur majorité, ne sont pas hommes à se laisser guider aveuglément, et ceux qui ont été élus n'ont pas tous la même conception des choses. Sans aller jusqu'à dire qu'il y a conflit de personnes, il convient de noter qu'un problème les divise : celui de la laïcité de l'enseignement. L'existence à Cajarc de deux écoles, l'une libre, l'autre laïque, si elle n'a pas véritablement d'incidence au niveau des réalisations municipales effectuées, contribue par contre à créer une certaine tension, et par là même une certaine opposition, source de discussions, au sein du Conseil.
Cette opposition est accentuée par le fait qu'il y a quatre conseillers élus sur la liste de Monsieur Maillebiau, mais en fait ils ne sont que trois puisque Monsieur Guibert, Maire sortant, déserte systématiquement toutes les réunions.
Enfin, les décisions ne sont pas étudiées et préparées par un seul homme, mais par des commissions. Deux d'entre elles jouent un rôle effectif : la Commission des Finances et la Commission des Travaux Publics. Ainsi, le budget est-il toujours élaboré en étroite collaboration avec la Commission des Finances.

C- A partir de 1965, s'opère un nouveau changement : il n'y a plus d'opposition.
Nous avons vu que 12 des 13 candidats de la liste de M. Murat avaient été élus. Le treizième élu, Monsieur Pourcel, qui s'était présenté en tant qu'opposant, une fois au Conseil, se rallie à la majorité.
Cela ne signifie pas pour autant absence de discussions : à cet égard, il y a peu de différences avec la période précédente, si ce n'est que la présence de Monsieur Pompidou contribue à opérer une sorte de ralliement en rendant ces dernières moins vives.
Quant aux deux Commissions précitées, elles continuent leur travail d'étude et de préparation des décisions avec la même assiduité.
Malgré l'ampleur des différences quant au processus de prise de décisions qui marque la première période et les deux suivantes, il n'en demeure pas moins que l'œuvre entreprise en 1958-1959 et même antérieurement est poursuivie.
Parmi les principales réalisations qui ont été effectuées durant la décennie 1958-1968, à savoir :
- La création d'un lotissement et d'un terrain de sports,
- La mise en place d'un réseau d'alimentation en eau potable,
- La construction d'une piscine,
- La construction d'un collège d'enseignement général,

Les deux premières ont reçu un commencement d'exécution avant 1958.

